

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Cédric CORNET (empêché ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mmes Marguerite MURAT (a été déconnectée définitivement) – Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – France-Enna URBINO (a été déconnectée définitivement) – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Rebecca BELLEVAL (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mme Mégane BOURGUIGNON (a été déconnectée définitivement) – M. Lucas ALBERI (a été déconnecté définitivement) – Mme Maguy BORDELAIS (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (a été déconnecté définitivement) – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage : 1^{er} juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 19

Absents : 16

Procurations : 5

Votants : 24

Présidente de séance : madame Liliane MONTOUT

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS

.....

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE
MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA
RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC DE LA VILLE DU
GOSIER**

CM-2022-4S-DCPA-51

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre notifié au groupement Switch Énergie / Gamma Ingénierie ;

Vu le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de la Ville du Gosier ;

Considérant que le montant prévisionnel du marché de travaux de rénovation de l'éclairage public phase 2 de 4 608 190,00 € (HT) a évolué lors de son exécution ;

Considérant que le montant définitif des travaux a été fixé à 5 251 928 € (HT) ;

Considérant qu'il convient de procéder à la mise à jour du montant définitif des honoraires du maître d'œuvre ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 16 voix pour ; 1 voix contre ; 2 abstentions et 5 non votants

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de la Ville du Gosier :

- le montant initial des travaux s'élevait à 4 608 190,00 € (HT) ;
- le montant définitif des travaux s'élève à 5 251 928 € (HT), ce qui engendre un forfait de rémunération de 120 016,92 € (HT) ;
- le montant de cet avenant s'élève à + 16 093.45 € (HT).

Article 2 : D'autoriser le maire à procéder à la signature de cet avenant.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget de la Ville.

Article 4 : Le maire et la trésorière principale de Sainte Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

22 JUIN 2022

Et publication ou notification
le

22 JUIN 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
La Première Adjointe



- Liliane MONTGUY -



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie du GOSIER
Hôtel de Ville
67, boulevard du Général de Gaulle
97190 GOSIER

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement SWITCH Energie SARL- GAMMA INGENIERIE

Mandataire : SWITCH Energie SARL
Zac de Dorville
97122 BAIE—MAHAULT
Tel. : 0590 82 81 10- Fax : 0590 98 79 52
Mail : cabinet.etudes@switch-energie.com
SIRET : 521 148 502 000 11 APE : 7112 B

Co-traitant : GAMMA INGENIERIE
La Regrettée
97114 TROIS RIVIERES
Tel: 0590 94 37 53 – Fax : 0590 41 63 91
Mail. : gamma.ingenierie@gmail.com
SIRET : 511 715 526 000 14 APE 7112 B

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'éclairage public sur le territoire de la ville du Gosier

- Date de la notification du marché public : 07 novembre 2018
- Durée d'exécution du marché public : délai mentionné dans l'Acte d'Engagement
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 8.5%
 - Montant HT : 103 923.47 €
 - Montant TTC : 112 756.96 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Mise à jour des honoraires de Maitrise d'Œuvre.

Montant total des travaux réévalués au 01/01/2022 : 5 251 928 € HT (Montant initial du marché de travaux phase 2 + Montant de l'avenant 1 au marché de travaux phase 2)

Montant de l'augmentation des honoraires de l'équipe de Maitrise d'œuvre : + 16 093.45 € HT, d'où la nécessité de contractualiser le présent avenant numéro 1.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8.5%
- Montant HT : 16 093.45 €
- Montant TTC : 17 461.39 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15.49 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 8.5%
- Montant HT : 120 016.92 €
- Montant TTC : 130 218.36 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Fabien POLTES, Gérant		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Gosier, le

Le Maire,

Cédric CORNET

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de l'éclairage public de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 22/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 22/06/2022

Numéro de l'acte : CM20224SDCPA51 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220607-CM20224SDCPA51-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
1.6.3. Autres